



Wallonie

Province du Brabant wallon  
Commune de 1315 INCOURT

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame SEYS-ANTOINE Rue des Vignes 4 bte 7 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Le bien concerné est situé Rue Remy-Ronsse à 1315 Glimes, et est cadastré 02 B 191 R 2.

Le projet est soumis à annonce de projet conformément à l'article D.IV.40 du Code :

« Art. D.IV.40. Le Gouvernement arrête la liste des demandes de permis et de certificat d'urbanisme n° 2 qui, en raison de l'impact des projets concernés, sont soumises: 1° soit à une enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants; 2° soit à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6. Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique. Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide »

Le projet consiste en Construction habitation 3 façades et présente les caractéristiques suivantes :

- Ecart du permis d'urbanisation : hauteur sous corniche supérieure au maximum préconisé, choix de la brique

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/07/2019 au 29/08/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be)

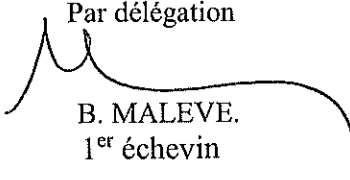
POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

  
F. LÉGRAND.



Le Bourgmestre  
Par délégation

  
B. MALEVE.  
1<sup>er</sup> échevin